



Communauté de Communes de la Baie

Du Cotentin

Service Enfance-Jeunesse

Chers Parents, Responsables légaux,

Avant la venue de votre enfant ou de votre adolescent au centre de loisirs ou à la Maison des Jeunes, il est nécessaire de constituer un dossier complet pour la prise en compte par nos services. Il sera valide pour l'année entière.

Le dossier d'inscription :

- ✓ **La fiche de renseignements dûment remplie**
- ✓ **Une attestation d'assurance (Responsabilité civile ou extrascolaire)**
- ✓ **Les photocopies des vaccins à jour /Le protocole en cas d'allergies**
- ✓ **Nous retourner la page 5 du règlement intérieur avec votre signature**

Pour la facturation:

- ✓ **CAF : Votre numéro d'allocataire (impérativement)**
Pour les familles hors département, fournir une attestation de quotient familial de votre CAF
En l'absence de numéro CAF : le cas échéant votre relevé d'imposition pour le calcul de votre quotient.
- ✓ **MSA : Le document attestant de votre quotient familial**

Prévisionnels d'inscriptions:

la présence de l'enfant ou du jeune ne sera prise en compte qu'après retour du prévisionnel au service ou au centre de loisirs

- ✓ **Centres de Loisirs : A chaque période de mercredis ou de vacances**
- ✓ **Maison des jeunes : A chaque période de vacances (Accueil libre les mercredis)**

Merci de nous adresser ces documents au minimum 8 jours avant la présence de l'enfant ou du jeune